

**MINISTERE DU TRAVAIL  
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
Unité-Travail-Progrès

**RAPPORT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO A LA CONFERENCE  
SOUS REGIONALE SUR LE SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR  
LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE OUAGADOUGOU.**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
I. PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	3
II. .... PROGRES ACCOMPLIS DANS LA CREATION D'EMPLOIS .....	5
III PROGRES ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DU SECTEUR SOCIAL .....	9
IV/- PROGRES ACCOMPLIS DANS LE DOMAINE DE LA BONNE GOUVERNANCE .....	15
V- REAFFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DU CONGO CONCERNANT LA REALISATION DU SOMMET MONDIAL DE COPENHAGUE .....	17
CONCLUSION.....	18

## INTRODUCTION

Le Congo comme la plupart des Etats Africains reste confronté à d'énormes difficultés socio-économiques et politiques : endettement, faiblesse de production, forte dépendance alimentaire, malnutrition, faiblesse du système éducatif et du système de santé etc...

Les effets dévastateurs du marasme économique et financier et les guerres à répétition dans ce pays ont érodé le tissu socio-économique Congolais.

Le Sommet mondial pour le Développement social tenu à COPENHAGUE (DANEMARK) en mars 1995 a constitué pour le Congo, un grand rassemblement historique, qui aura marqué cette dernière décennie de ce siècle finissant au regard des engagements novateurs contenus dans la déclaration et le programme d'action qui prévoyaient :

- d'éliminer la pauvreté absolue d'ici à une date à fixer par chaque pays
- de veiller à inclure des objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel (l'élimination de la pauvreté)
- de promouvoir le plein emploi en tant qu'objectif fondamental
- d'accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés par une augmentation de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.) et un allègement rapide, ou une annulation complète de la dette extérieure des pays les plus pauvres.

Un véritable contrat social mondial fut approuvé par ce Sommet.

Dans le cadre des préparatifs de ce sommet mondial historique, le Congo avait d'abord pris une part active aux assises de l'Afrique, organisées par l'UNESCO en février 1995 à Paris (France), au cours desquelles, les délégués Africains avaient dégagé unanimement les priorités essentielles à soumettre à ce grand rassemblement mondial notamment, dans les domaines de l'éducation, de la culture démocratique et de la culture de Paix.

La contribution remarquable de la délégation Congolaise à ces assises de Paris avait porté sur la culture de Paix pour laquelle le Congo avait organisé bien avant, en décembre 1994, un forum national qui était devenu, en ce temps, une importante référence en Afrique.

Le niveau de participation du Congo aux travaux du Sommet mondial pour le développement social en mars 1995 à Copenhague, a été remarquable et appréciable.

La situation de guerre que connaît notre pays avec des pillages systématiques dans la plupart des Administrations Publiques ne nous permet pas de donner toutes les indications au plan quantitatif et qualitatif sur certains thèmes retenus par la conférence.

Le présent rapport qui dresse le bilan du développement social au Congo depuis 1995, année de la tenue de la Conférence de Copenhague, s'articule autour des axes suivants :

- Progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté
- Progrès accomplis dans la création d'emplois
- Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du secteur social :
- Progrès accomplis dans le domaine de la bonne Gouvernance.
- Réaffirmation de l'engagement du Congo en ce qui concerne la réalisation des objectifs du sommet de Copenhague

### I. PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Aucun pays au monde n'a réussi à faire durablement reculer la pauvreté sans croissance économique soutenue.

Le Congo, il y a quelques années, était compté parmi les pays à revenu intermédiaire (PRI), à un moment où les revenus pétroliers étaient aux meilleurs cours. Malheureusement les indices de santé et d'éducation n'ont pas été améliorés, il n'a été construite aucune infrastructure indispensable au développement économique. Les pesanteurs héritées du passé demeurent extrêmement lourdes.

La crise économique qui est apparue après la dévaluation du Francs CFA, suivie de la réductions des dépenses publiques à la suite des mesures d'ajustement structurel et plus particulièrement de la réduction de 30% des salaires des fonctionnaires, aggravée par le retard de paiement de ces mêmes salaires, le gel des recrutements dans la Fonction Publique, affecte sérieusement l'existence des populations Congolaises qui sont aujourd'hui meurtries et plongées dans une totale pauvreté. Les indicateurs socio-économiques suivants, permettent d'appréhender les incidences de cette pauvreté qui apparaît comme des inégalités qui touchent les femmes :

- croissance démographique 3,7% par an
- croissance économique 0,15%
- taux de mortalité infantile 124/1000
- taux de mortalité maternelle 800 décès pour 100 000 naissances vivantes avec pour principales causes :
  - avortement 41%
  - complications infectieuses de césariennes 32%
  - toxémie gravidique et autres infections 17%
  - hémorragies internes 10%
- Taux de malnutrition 33% en 1990 46% en 1996
- Taux de femmes analphabètes de 15 ans au plus 68% en zone urbaine, 70% en zone rurale
- Les femmes représentent 65% de la population agricole et assurent 80% de la production agricole et presque 100 % dans la transformation
- Couverture médicale : 1 médecin pour + de 5.000 habitants (+ de 7.000 en zone rurale)
- 6% de filles admises au primaire arrivent à l'université.
- A l'université :
  - 11% de filles en sciences naturelles
  - 5 à 7% en sciences économiques
  - 21% en médecine
- marginalisation professionnelle de femmes
  - 70% des femmes travaillent sans diplômes (contre 40% des hommes)
  - 12,8% de ménages ont accès à l'électricité.

Pour faire face à la nécessité de rééquilibrer les grands indicateurs macro-économiques, depuis 1993, les restrictions budgétaires ont dû porter sur tous les secteurs, y compris les secteurs sociaux. Un certain nombre de contraintes majeures pèse sur les actions que l'Etat souhaite entreprendre en matière de lutte contre la pauvreté. Le service total de la dette dépasse 130% en 1994 et 155% en 1995 et équivaut à 100% en 1996 au montant total des recettes propres de l'Etat. Le seul paiement des intérêts en 1994, s'élève à 64% et 42 % en 1995 et 1996.

De telles proportions expliquent le faible taux d'investissement qui a un impact négatif sur les couches les plus défavorisées de la population Congolaise.

Par ailleurs, la masse salariale de l'Etat reste préoccupante puisqu'elle limite le budget d'investissement et nuit à la répartition optimale des ressources.

D'une manière générale, cette situation réduit, la capacité d'alimentation, le confort des ménages qui sont astreints à mener une vie qualitativement précaire.

Il sied cependant de reconnaître que pour ce pays doté de nombreuses ressources naturelles et de potentialités en ressources humaines, la pauvreté n'est pas une fatalité ; des possibilités existent pour le sortir de cette situation.

Ainsi, le Congo a décidé de mettre en œuvre une politique macro-économique qui stimule un mode de croissance à haute intensité de main d'œuvre, particulièrement en milieu rural.

Il s'agit de développer un secteur agricole diversifié en améliorant l'infrastructure et en créant un cadre incitatif et concurrentiel.

D'autres stratégies de lutte contre ce fléau sont entreprises par les ONG, les associations, les confessions religieuses, les opérateurs économiques, les coopératives. Ces organisations qui sont une source vitale d'informations, de données, d'expériences et de connaissances spécialisées apportent une

contribution nécessaire et utile à la mise en œuvre des nouvelles stratégies et approches sur des questions de développement, en créant et en suggérant des moyens de substance et des opportunités économiques et sociales.

Ainsi, dans les efforts de réduction de la pauvreté, les pouvoirs publics se préoccupent de la situation de la femme Congolaise, un des pivots essentiels de développement économique et social. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le ministère Chargé de la Promotion de la Femme s'est employé à :

- élaborer des stratégies qui permettent aux femmes de :
- renforcer les programmes de formations et de vulgarisation (agriculture, pêche élevage) au profit des femmes afin d'accélérer l'accession à l'autosuffisance alimentaire et promouvoir les activités génératrices de revenus aux ménages.
- promouvoir la création de groupements coopératifs des femmes
- mobiliser les femmes dans la création des structures de crédits en milieu rural
- renforcer les capacités des femmes afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et relever leur niveau
- vulgariser des technologies appropriées et en faciliter l'accès aux femmes.
- éliminer les obstacles socio-culturels à leur participation à la vie active
- sensibiliser davantage la société à leur sort, à la faveur des programmes d'éducation et d'information
- faire respecter les droits fondamentaux de la femme
- améliorer la condition de la jeune fille, en supprimant la discrimination et d'autres atteintes à ces droits fondamentaux
- mettre fin aux inégalités sexuelles dans le partage du pouvoir et la prise de décision dans tous les domaines

Ainsi quelques activités entre autres ont été réalisées :

- La création des caisses féminines d'épargne et le crédit mutuel pour aider les femmes à l'octroi des crédits. Neuf caisses ont été créées, mais, toutes ces caisses ne sont plus opérationnelles.
- L'expérience des multiplicatrices des semences améliorées dans les régions de la Bouenza du Pool et des Plateaux.
- La formation des femmes dans les domaines de la transformation et la conservation des produits locaux.

Il sied de signaler que tous les efforts entrepris ont été annihilés du fait de la guerre.

## II PROGRES ACCOMPLIS DANS LA CREATION D'EMPLOIS

### A/- CONDITIONS INITIALES LORS DU SOMMET

En 1995, la situation de l'emploi était extrêmement préoccupante .

La population active était estimée à 1.573.804 et la population occupée à 1.200.000 Par ailleurs le nombre de chômeurs représentent 570.250 le taux de chômage avoisinait les 36,11%

Après le nettoyage des fichiers de la Fonction Publique et de la solde et en tenant compte des effectifs de la Fonction Publique, des entreprise de l'Etat et des collectivités locales, on peut estimer les emplois publics à près de 100.000. Or le secteur public occupe généralement au Congo près de 70% des actifs occupés du secteur moderne. Ce qui donnerait 30% des actifs occupés du secteur privé moderne, dont près de 30.000 actifs.

Par ailleurs, les emplois du secteur informel sont estimés à 800.000. Cette situation met en évidence l'apparition du chômage de masse de longue durée. Le constat qui se dessine est que l'emploi est majoritairement concentré dans les centres urbains au détriment de l'arrière pays, qu'il s'est plus déplacé, de façon discontinue des secteurs primaires et secondaires vers le secteur tertiaire ou secteur de service. Par ailleurs, il est observé que l'emploi dans le secteur moderne ou structure est en régression et cède le pas à l'emploi dans le secteur informel qui s'impose de plus en plus comme le secteur dominant.

La situation de l'emploi essentiellement basée sur le salariat se caractérise par :

#### **Au plan démographique**

- une forte croissance annuelle de la population (3,7%)
- une concentration accrue dans les villes (60%)
- une forte proportion des jeunes (55 à 60%)

#### **Au plan économique**

- Persistance d'une crise économique qui revêt un caractère structurel :
- dégradation des principaux agrégats macro - économiques nationaux
- effondrement des recettes de l'Etat
- très fortes diminution de la capacité d'intervention financière de l'Etat
- absence d'un fonds d'aide et de soutien à la création d'emploi et d'auto-emploi
- difficultés d'adaptation de la structure de gestion d'emploi (ONEMO)

#### **Au plan de la formation**

- système de formation marqué par une absence de planification aidant l'adéquation formation/emploi
- inadéquation des programmes aux besoins du marché de l'emploi
- formation tournée particulièrement vers les emplois salariés
- absence de formation orientée vers la promotion de l'emploi indépendant
- absence des Centres de Formation Professionnelle continue (publics et privés) adaptée au monde de travail
- absence du cadre institutionnel en matière de formation professionnelle (lois et règlements)

#### **B/- PROGRES ACCOMPLIS**

En dépit de la situation difficile caractérisée par une atrophie de l'ensemble des secteurs d'activités modernes de l'économie nationale qui ne permet plus d'opportunités d'emplois salariés, et tenant compte des engagements de la Conférence de Copenhague, les pouvoirs publics avaient pris des mesures visant à créer les emplois  
Ces mesures portaient sur :

#### **La promotion d'auto-emploi**

Les pouvoirs publics ont encouragé l'initiative privée, favorisé l'éclosion d'une nouvelle dynamique entrepreneuriale non gouvernementale .

C'est ainsi que l'état d'esprit général des « diplômés sans emplois » est en cours d'évolution : les médecins, les enseignants par exemple au chômage ont compris qu'ils ne peuvent compter sur une fonction publique hypertrophiée. Pour pallier les défaillances des systèmes éducatifs et de santé depuis quelques années, on assiste à une floraison des écoles privées et au développement des cabinets médicaux, laboratoires et cliniques privées  
De plus en plus, il se crée des entreprises individuelles qui emploient à titre formel ou salarial des travailleurs.

#### **La mise en place d'un environnement institutionnel incitatif .**

Pour permettre à l'Etat de jouer un rôle de régulateur économique, une série de réformes adaptées au nouvel environnement a été amorcée.

Par ailleurs, il permet :

- d'encourager une formation professionnelle qualifiante que diplomate plus adaptée aux besoins réels du marché de travail
- de mettre en place un partenariat entre le Gouvernement, les ONG, les entreprises et autres organismes nationaux et internationaux pour une meilleure coopération.

### **III PROGRES ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DU SECTEUR SOCIAL**

#### **A/ PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE DES DEPENSES PUBLIQUES DE SANTE**

La dépense nationale pour la santé de la République du Congo s'élève annuellement à la somme de : 59,2MM F CFA, répartie de la manière suivante en 1995 :

La fiscalité (public)	24, 5 MM F CFA.	Soit 48%
Prévoyance (parapublic)	10,4 MM F CFA.	Soit 15%
Paiements directs (Usagers, Privés)	20,8 MM F CFA.	Soit 30%
Apports extérieurs (Coopération )	3,5 MM F CFA.	Soit 7%

Cependant cette dépense publique qui représentait en 1995 environ 48% de la dépense nationale pour la santé n'a fait que décroître depuis lors et se situe à ce jour autour de 25 à 30%. Car même si le budget affiche des inscriptions suffisantes les décaissements ne dépassent guère les 40% desdites inscriptions.

#### **1. REALISATIONS**

En dépit d'une conjoncture générale peu favorable, force est de reconnaître que de 1995 à 1998 quelques progrès importants ont été observés en matière de dépenses publiques consacrées à la santé. Ces dépenses qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan National de Développement Sanitaire concernent surtout l'investissement.

On peut citer les réalisations suivantes :

- réhabilitation et équipement de 6 hôpitaux
- réhabilitation et équipement de 34 centres de santé.
- acquisition de 30 cliniques mobiles rurales
- achat à l'étranger de 100 polycliniques préfabriquées (non encore installées)
- financement de 3 compagnes nationales de vaccination
- création d'un centre national de Transfusion sanguine et d'un Centre National d'achat de médicaments Essentiels.
- création d'un Centre Orthopédique et d'appareillage
- formation de 32 spécialistes de santé.

Ces réalisations ont été financées sur ressources propres, emprunts spécifiques et sur des dons.

Parmi les principaux partenaires extérieurs recensés on peut citer L'OMS, UNICEF, le FNUAP, l'UE, la Coopération Française, la Coopération Allemande, la Coopération Belge, la Coopération Japonaise, La Coopération Italienne, AGIP Recherche et le Rotary Club International.

Si le volet investissement s'est situé à un niveau satisfaisant d'environ 7-10% du budget national d'investissement (5,8 MM F CFA en 1995 et 7,5 MM F CFA en 1998) , par contre le budget de fonctionnement santé n'a fait que diminuer, représentant 0,8% du budget national de fonctionnement en 1995 et 0,3% en 1998 soit respectivement 1.200.000.000 F CFA et 610.000.000 F CFA.

La dépense publique pour la santé n'a pas pu être maintenue à un niveau optimal pour le bon fonctionnement du système de santé.

La situation ne ferait que s'aggraver même si cette dépense publique avait été maintenue à un niveau constant car l'Etat ne pourrait pas ainsi supporter les frais récurrents induits par les investissements des années 80 et 90.

Au regard du tableau ci-dessus, un effort financier remarquable a été consenti par l'Etat juste après 1990. A partir de 1991 les crédits alloués à l'éducation (tous niveaux) et à l'éducation de base n'ont cessé de décroître. En effet, les dépenses publiques ordinaires d'éducation ont sensiblement augmenté entre 1990 et 1992 où elles sont passées en valeur absolue de 36 068 millions de FCFA à 64 138 millions de FCFA, soit un accroissement de 33,4%. Après 1992, ces dépenses ont continué de baisser juste avant 1998 où une timide reprise est observée. De manière générale, les dépenses ordinaires d'éducation ont augmenté en moyenne de 4,7% entre 1990 et 1998

Parallèlement, les dépenses ordinaires dans le primaire ont évolué à un rythme plus lent de 3,5% en moyenne par an. Cependant, la part des ressources allouées à l'enseignement primaire par rapport aux dotations totales réservées à l'éducation, est passée de 52,8% en 1990 à 47,9% en 1998 soit un écart de presque 5 points.

Les dépenses ordinaires d'éducation représentent en moyenne 6,1% du PNB et celles de l'enseignement primaire 3,2% en moyenne. La part du PNB que l'Etat consacre aux dépenses d'éducation en général et aux dépenses du primaire en particulier connaît une baisse après 1993.

Les pourcentages relatifs au PNB sont faibles. En 1996 les dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire représentent 1,9% du PNB et celles par élève du primaire représentent 10,0% du PNB par habitant. La faiblesse du taux de scolarisation pourrait être une explication. Mais il y a lieu de reconsidérer les allocations de ressources dans le secteur de l'éducation pour redonner la priorité à l'universalisation de l'enseignement primaire.

Les dépenses publiques pour l'enseignement primaire représentent de 1990 à 1998 51,5% du total des dépenses publiques ordinaires d'éducation. L'année 1996 a été la plus favorable avec 59,9% en 1998.

Ce pourcentage relativement élevé des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire au Congo dénote la priorité accordée à cet enseignement dans les politiques nationales de l'éducation et dans l'allocation des ressources.

Le poids des dépenses publiques ordinaires d'éducation dans le budget de fonctionnement de l'Etat (en millions de francs cfa) se présente suivant le tableau ci après :

Année	Budget de l'état	Dépenses totales d'éducation		Dépenses du primaire	
		Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
1990	141100	36068	15,6%	19029	13,5%
1991	209427	60679	29,0%	32619	15,6%
1992	252240	64138	25,4%	32665	13,0%
1993	205386	58392	28,4%	28330	13,8%
1994	210000	58253	27,7%	29038	13,8%
1995	117454	52066	28,7%	26213	14,8%
1996	182000	39984	22,0%	23965	13,2%
1997	204500	48425	23,7%	23596	11,5%
1998	222400	52152	23,5%	24992	11,2%
Moyenne	200506	52129	26,3%	26716	13,7%

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget 1999

Il ressort de ce tableau que les dépenses totales d'éducation ont un peu baissé par rapport au budget de fonctionnement de l'Etat : 25,6% en 1990 contre 23,5 en 1998 soit un écart de 2,1 points. S'agissant de l'enseignement primaire, la tendance durant la décennie est la même : 13,5% en 1990 par contre 11,2% en 1998 soit 2,3 points d'écart. En valeur relative, le poids moyen des dépenses publiques d'éducation représente 26,3% et celle propre à l'enseignement primaire 13,7%.



Malgré cet apport financier de l'état au cours de cette décennie marquée par la dévaluation du FCFA en 1994, les problèmes d'infrastructures du système éducatif n'ont jusqu'à nos jours pas été résolus. Les salaires des enseignants absorbent la quasi totalité de ces allocations à telle enseigne que les conditions d'encadrement ne se sont guère améliorées. On note l'insuffisance des salles de classe en plus de leur état vétuste. Les enfants sont assis à même le sol par manque de tables-bancs en plus du fait qu'ils sont dépourvus de manuels scolaires et de matériel didactique.

En 1997, le Gouvernement a établi des budgets de dépenses graduelles concernant le matériel essentiel au système éducatif.

Il a également réexaminé et rétabli les programmes de formation en cours d'emploi pour les enseignants. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'enseignants du primaire de 1990 à 1998:

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Enseignants	7639	7578	7704	7344	6614	6309	6025	6850	6688

Source : Direction des Etudes et de la Planification MEPSSRS 1999

Il existe d'autres axes gouvernementaux :

- La mise en place d'un plan destiné au redéploiement du personnel compétent excédentaire du Ministère de l'Education vers l'enseignement, dans le cadre de la révision des effectifs de la Fonction Publique.
- La recentration de l'investissement public pendant les années 1997 – 1998 sur la réhabilitation des infrastructures scolaires
- L'équipement en matériel roulant, machines outils, engins agricoles etc... des établissements techniques et professionnels
- L'adoption d'un système de bourse tenant compte des moyens existants et fondé sur le mérite et les résultats.

Un programme pilote de contrôle de connaissance et de recyclage devrait être engagé afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et des fonctionnaires relativement en surnombre.

## 1. CONTRIBUTION DES FAMILLES AU FINANCEMENT DE L'ECOLE CONGOLAISE.

Le budget consacré à l'éducation connaît depuis, une baisse exponentielle, (7,8% du PIB au 31 décembre 1996), aggravée par les effets conjugués d'un marasme économique sans précédent et de l'instabilité du dollar.

C'est donc grâce aux contributions volontaires des parents d'élèves organisés au sein de l'Association des parents d'élèves et Etudiants du Congo (APEEC) que le système éducatif congolais survit.

L'existence d'un puissant réseau national des parents et le dynamisme des responsables de cette association permet une plus grande implication de la communauté parentale dans la vie et le fonctionnement de l'école congolaise.

Il importe de préciser que ces contributions sont fixées librement par les différents organes délibérants de l'APEEC à tous les niveaux hiérarchiques (établissement, communes, régions etc...) en fonction des réalités spécifiques et concernent les domaines ci-après :

- le gardiennage ;
- l'achat des manuels scolaires
- l'équipement en mobilier scolaire
- le fonctionnement et l'administration scolaire (établissements, inspection, direction régionale...)
- la construction et réfection des bâtiments ou salles de classes
- l'adduction d'eau et électrification
- la prise en charge de certains enseignants vacataires surtout en zone rurale
- l'organisation des émulations scolaires et compétitions sportives
- le frais d'écolage

-les assurances scolaires...

### Montant des contributions

Les montants des contributions des parents d'élèves qui varient d'une région scolaire à une autre, se présentent comme suit, suivant les différents ordres des enseignements.

#### a)- Enseignement général

- Au Primaire : 2 300 FCFA
- Au lycée: 3 500 FCFA

#### b)- Enseignement Technique

- Au collège : 8.000 FCFA
- Au lycée : 10.000 FCFA
- Centre de Métiers : 6.000 FCFA

A titre d'exemple les tableaux I et II ci dessous résument les contributions des familles au financement de l'école congolaise pour l'exercice 1996-1997:

Tableau N° 1 : Effectifs ou Elèves Inscrits  
Année Scolaire 1996 – 1997

Cycles	Taux de la cotisation annuelle	Effectifs réels ou élèves inscrits	Sommes attendues ou recouvrer
Centres d'éducation préscolaire	12 000	6 213	74 556 000
Ecoles primaires	2 000	510 223	1 020 446 000
Collèges d'enseignement Général	2 300	145 719	335 153 700
Lycées d'enseignement général	3 500	32 295	113 032 500
Lycées d'enseignement technique	10 000	5 462	54 620 000
Collèges d'enseignement technique	8 000	6 562	52 496 000
Centres de métiers	6 000	3 190	19 140 000
	<b>TOTAL</b>	<b>709 764</b>	<b>1 669 444 200</b>

Tableau N° 2 : Effectifs des Elèves Solvables  
Année scolaire 1996 – 1997

Cycles	Montants ou Taux de la cotisation annuelle	Elèves solvables	Sommes perçues	Pourcentages	Frais pour petit équipement par élève	Prix unitaire d'un uniforme
Péscolaire	12 000	6 213	74 556 000	100%	7 000	3 500
Ecoles primaires	2 000	190 000	380 000 000	35%	5 000	6 000
Collèges d'enseignement général	2 300	90 000	207 000 000	32%	30 000	10 000
Lycées d'enseignement général	3 500	29 000	101 500 000	55%	50 000	10 000
Lycées d'enseignement technique	10 000	5 000	50 000 000	92%	100 000	10 000
Collèges d'enseignement technique	8 000	6 000	48 000 000	92%	40 000	10 000
Centres des métiers	6 000	3 190	19 140 000	100%	40 000	10 000
		<b>329 403</b>	<b>880 196 000</b>			

N. B. : Les frais d'assurance scolaire sont inclus dans le taux de la cotisation annuelle, soit : Zone urbaine 250 Frs CFA, zone rurale 125 Frs CFA par élève.

Au préscolaire les 12 000 Frs CFA couvrent les frais liés au petit équipement et l'uniforme scolaire.

## 2. PROBLEMES ET PERSPECTIVES

La crise socio-économique et politique au Congo affecte durement l'école Congolaise et met en péril tout le système éducatif déjà désarticulé inadapté et dévalorisé.

Déjà, la situation actuelle du système éducatif présente un diagnostic très alarmant et désespérant. Les analyses faites, présentent un système d'enseignement en forte érosion aussi bien au primaire, secondaire qu'au supérieur. Quelques repères suivants illustrent ces goulots d'étranglement :

- accroissement de la population juvénile
- insuffisance et vétusté des infrastructures scolaires
- déficit criard en tables bancs
- pléthore des effectifs avec des ratios moyens d'un enseignant pour cent (100) élèves surtout dans les grandes villes comme Brazzaville et Pointe-Noire
- inexistence de système d'orientation et de spécialisation
- non maîtrise des coûts de l'éducation
- gel des recrutements des enseignants dans la fonction publique
- ressources mal exploitées
- structures administratives mal exploitées
- développement de l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique et professionnel
- environnement éducatif défavorable généré par:
  - des crises de valeurs morales
  - la démission des parents (absence de communicateur avec les enfants )